



FRAIS DE PORT non prevus à la commande

Par **sabines**, le **22/07/2009** à **18:42**

Bonjour,

J'ai effectué une commande par internet pour laquelle il n'était pas prévu de frais de port car ma commande dépassait un certain montant.

En recevant ma commande, je me suis aperçu qu'il manquait des articles et que des frais de port étaient prévus (la commande étant alors inférieure au montant pour lequel les frais de port ne sont pas payables). J'ai également un avoir de la valeur des articles non adressés - les frais de port. Il n'y a aucune explication quant à la non livraison des articles.

Le vendeur peut-il prélever sur le montant versé à la commande des frais de port qui n'était pas prévu dans ma commande ?

Merci d'avance pour vos réponses.